

L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS EN NOUVELLE-FRANCE (1693-1763)

Christophe LE BRET

AVANT-PROPOS

C'est grâce à une photographie publiée dans l'ouvrage de Christophe Guimarães sur l'ordre de Saint-Louis que cette aventure a débuté : celle d'une croix à quatre rivets provenant de l'épave du *Chameau* au Canada.

Profitant d'un séjour familial de quelques années à Montréal, je suis parti à la recherche de cette croix, et ai découvert en Nouvelle-France, tout un pan oublié de notre Histoire.

Ma rencontre avec ces destins « hors norme » a commencé par la lecture d'un ouvrage écrit par Aegidius Fauteux en 1940, *Les chevaliers de Saint-Louis en Canada*¹. Au fil des pages s'égrènent les biographies de personnages, quasiment inconnus du grand public en France, mais dont les noms jalonnent les rues des villes et campagnes québécoises : Maisonneuve, Iberville, Vaudreuil, Frontenac, Longueuil, Chaussegros, Lévis... Tous ont tenté cette aventure, parfois poussés par leur hiérarchie militaire, ou encouragés par des recruteurs qui promettaient une vie meilleure de l'autre côté de l'Atlantique.

En reprenant la liste établie par Aegidius Fauteux, complétée par les travaux du projet Montcalm dirigé par Marcel Fournier, les archives canadiennes et celles d'outre-mer, je me suis rendu compte que de 1640 à 1760, c'est un grand réseau de personnages qui se sont croisés, ont travaillé ensemble, se sont battus contre les mêmes difficultés... Les familles se sont souvent liées, ils ont été concurrents dans les honneurs de la croix de Saint-Louis et l'avancement des grades, mais ils avaient en commun le service du roi et la passion de l'inconnu.

La présence militaire en Nouvelle-France, du règne de Louis XIV jusqu'à la conquête anglaise de 1760

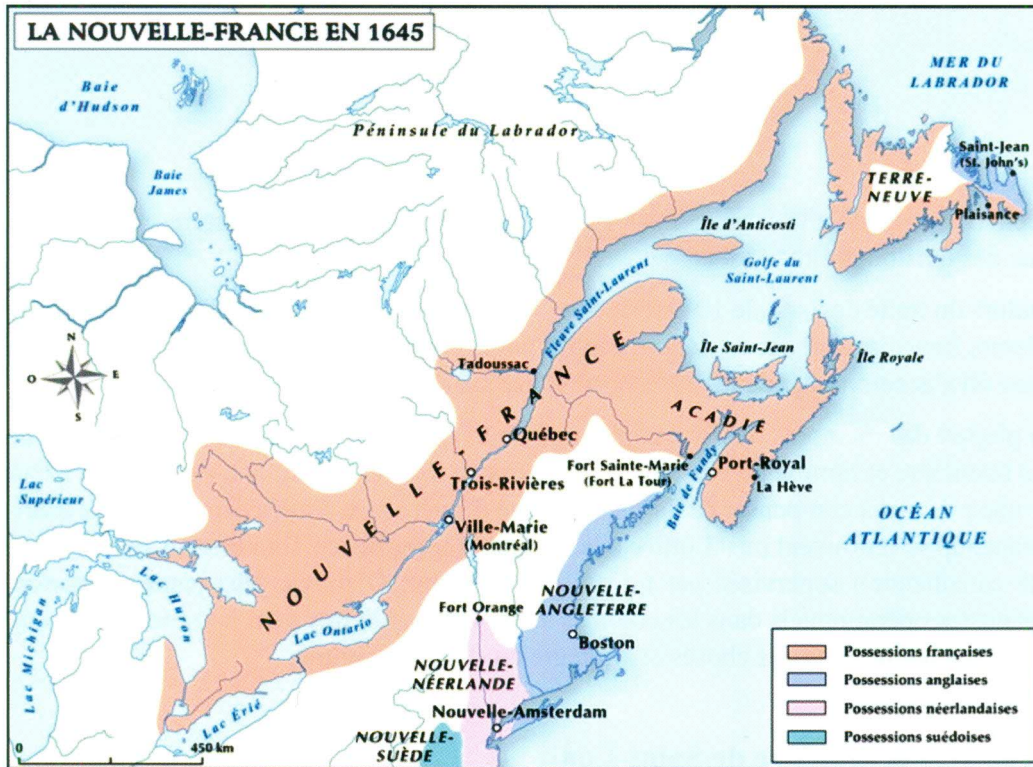
Louis XIV accède au trône de France en 1643, un an après la fondation de Montréal. Assurant un réel pouvoir personnel à partir de 1661, il transforme le Canada en province royale². Il supprime le poste de ministre principal, prend lui-même le contrôle du gouvernement, et en conséquence celui de la Nouvelle-France. Il donne ses ordres directement au secrétaire d'État de la Marine, et nomme au Canada trois responsables : le gouverneur qui représente le monarque, s'occupe de la politique extérieure et administre l'armée, l'intendant qui veille à l'administration intérieure de la colonie, et l'évêque de Québec en charge de la foi, l'éducation et la santé.

En 1665 Louis XIV décide d'envoyer pour la première fois un régiment entier au Canada dans le but de protéger la population des raids meurtriers menés par les Mohawks (Iroquois).

1. FAUTEUX (Aegidius), *Les chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1940, 252 p.

2. Avant l'administration royale, la Nouvelle-France était administrée par la Compagnie des Cent-Associés depuis 1627 sous Louis XIII et Richelieu. La Compagnie avait obtenu le monopole de la traite des fourrures et devait assurer le peuplement et le développement de la colonie.

LA NOUVELLE-FRANCE EN 1645



Carte de la Nouvelle France en 1645, source edmaps.com, © Cristian Ionita.

C'est le marquis de Louvois qui désigne le régiment de Carignan-Salières pour réaliser cette mission. Son embarquement a lieu à La Rochelle le 4 mai 1665. Il est composé de quatre-vingt officiers – dont Hector d'Andigné de Grandfontaine, membre de la première promotion de chevaliers de l'ordre de Saint-Louis – et de mille deux cents soldats; leur mission est de protéger l'établissement de trois mille deux cents colons grâce à la construction d'une ligne de forts installés dans des endroits stratégiques entre le lac Champlain et l'estuaire du Saint-Laurent. Ils doivent également constituer un apport supplémentaire à la population locale en s'installant dans le pays.

En 1701 est signé le traité de la Grande Paix de Montréal avec les Iroquois, longtemps hostiles, entraînant de fait une accalmie dans ce territoire. Mais l'insécurité en Europe commence à se faire sentir avec le début de la guerre de Hollande: le roi a besoin de ses troupes en France. Celles du Canada sont alors licenciées, et le gouverneur Frontenac se voit instruit de se débrouiller localement avec une force de soixante-dix-sept soldats, à laquelle vont s'ajouter des miliciens recrutés sur place. En outre, les rivalités avec les Anglais augmentent la pression sur les militaires français, qui voient une partie de leurs efforts réduits par le traité d'Utrecht en 1713, entérinant la perte de Terre-Neuve et de la péninsule acadienne qui devient la Nouvelle-Écosse.

Ce traité est considéré par certains historiens comme le prélude à la fin de la présence française au Canada. C'est dans les territoires annexés tels que la baie d'Hudson et Terre-Neuve, mais aussi l'Acadie que naissent tous les ressentiments conduisant à de multiples échauffourées entre forces françaises et anglaises, incluant les populations locales. Ces tensions atteignent leur paroxysme avec la guerre de Sept Ans.

Ce premier « conflit mondial » voit Français et Anglais s'affronter dans leurs colonies. Bien qu'inférieures en nombre, les troupes de la Nouvelle-France ont de sérieux atouts, dont leur politique d'alliance avec les tribus locales et leur grande connaissance du territoire. Cela

n'empêchera pas la défaite française et la perte du Canada, sauf Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que des territoires situés à l'est du Mississippi.

La signature du traité de Paris, le 10 février 1763, qui consacre cette perte, offre du même coup aux officiers français un choix cornélien : rentrer pour rester fidèle à leur serment envers le roi de France ou s'accommoder de la présence anglaise sur leur terre.

Pour la plupart des membres de l'ordre de Saint-Louis canadien, ce retour sera synonyme de détresse financière et familiale : Versailles leur reproche d'avoir perdu, et n'est pas prêt à leur trouver une place ni à compenser ce qu'ils ont laissé derrière eux. Exilés dans leur pays d'origine, beaucoup se retrouvent mis d'office à la retraite. Regroupés en Touraine, ils recréent une « société canadienne » supervisée par un officier supérieur. D'autres, plus jeunes, repartent vers des postes opérationnels dans les colonies subsistantes. Un très petit nombre d'entre eux reste sur place par la force des choses et s'intègre au nouveau régime.

L'ordre royal et militaire de Saint-Louis et son application en Nouvelle-France

Pour rappel, face aux guerres incessantes, Louis XIV avait ressenti le besoin de souder les rangs de ses armées en instituant un ordre de mérite militaire pour récompenser les officiers méritants, quelles que soient leurs origines.

Fondé en 1693, l'ordre de Saint-Louis est ainsi le premier ordre français à ne plus être réservé à la noblesse. Il est divisé en trois grades, chevaliers, commandeurs et grand'croix et, selon les statuts, « il ne sera reçu dans cet Ordre que des Officiers de nos Troupes, & que la vertu, le mérite, & les services rendus avec distinction dans nos Armées, seront les seuls titres pour y entrer ».

Qu'en était-il au Canada ? Ces colonies dépendaient du ministère de la Marine, et les statuts en 1693 ne faisaient pas de distinction entre les militaires décorés en France ou à l'extérieur. Seuls quelques ajustements étaient nécessaires en raison de l'éloignement, surtout si les réceptions des chevaliers avaient lieu au Canada et non à Versailles.

Un processus de nomination en quatre étapes

Première étape : Les demandes de croix et/ou recommandations

Les demandes de nomination peuvent émaner d'un officier qui envoie lui-même son état de services au ministre, avec le soutien de sa hiérarchie certifiant la véracité de ses dires, ou directement du gouverneur qui recommande à ce même ministre de récompenser l'officier méritant.

Ainsi, pour Louis de La Porte de Louvigny, décédé au Canada dans le naufrage du *Chameau*, et dont le dossier est consultable dans la BAC (Bibliothèque et Archives Canada), trouve-t-on une lettre écrite par lui-même datée du 21 octobre 1706 adressée au ministre et mettant en avant ses faits d'armes, une seconde lettre datée du 30 octobre 1706 et enfin une troisième datée du 6 novembre 1707. Le dossier comprend également l'avis du gouverneur général de Vaudreuil avisant le ministre qu'il a suivi les ordres et octroyé la croix.

Le gouverneur peut aussi faire une recommandation collective à son ministre. Ainsi, une lettre datée du 30 octobre 1755, de Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial au ministre lui recommande comme chevalier les sieurs : d'Hébécourt, d'Hert, Germain, Delmas, Marillac, Basserode, Renepont, Parfouru, Trepezee et Rosmordue. L'acceptation n'est pas immédiate ; elle dépend de beaucoup de facteurs, parmi lesquels le contingent de chevaliers que le roi veut nommer durant la même année.

Deuxième étape : l'accord donné par le roi et la nomination d'un « parrain » représentant le roi pour recevoir le chevalier éloigné

Les statuts prévoient que le roi doit recevoir le serment du nouveau chevalier, et qu'en son absence un autre chevalier peut le faire à sa place, pourvu qu'il soit lui-même membre de l'ordre. On retrouve ainsi dans les archives de la BAC de nombreuses confirmations de réception dont nous indiquons quelques exemples :

- Le sieur de Lignery reçu par Philippe de Rigaud de Vaudreuil le 10 octobre 1722³
- Ou le sieur Chaussegros de Léry par le marquis Pierre de Vaudreuil le 1^{er} janvier 1759⁴
- Ou encore une réception collective pour les sieurs de Noyan, de Verchères et de La Frenière par le marquis de Beauharnois le 20 octobre 1745

Le chevalier ne peut officiellement porter sa croix qu'après cette réception officielle, mais dans certains cas, quand le récipiendaire et/ou son parrain sont en opération, il peut y avoir des exceptions : c'est le cas de Paul Joseph de Longueuil autorisé par le ministre à porter sa croix avant d'être reçu le 24 avril 1744. C'est d'ailleurs souvent dans le but « d'impressionner les guerriers autochtones » que cette faveur est demandée.

Les documents de réception, les provisions ou brevets, ainsi que les décorations sont apportés de France par le courrier du ministre. On retrouve dans ces mêmes archives les exemples de confirmation suivants adressés au ministre :

Une lettre de Monsieur de Drucourt confirmant « la réception des croix de Saint-Louis pour les sieurs d'Estimauville, du Chambon et de Coux » datée du 25 août 1755⁵

Ou de Monsieur de Beauharnois pour confirmer « la réception des brevets, croix et rubans de Saint-Louis pour les chevaliers Celoron de Blainville et Chaussegros de Léry » datée du 1^{er} octobre 1741⁶

Ou encore par Duquesne le 31 octobre 1753 de « trois croix, brevets de commissions des chevaliers de Vassan (Jean-François), Raymond (Charles), et Marin de la Malgue (Pierre Paul) » le 31 octobre 1753⁷

Il se peut aussi que le chevalier soit de passage à Versailles et que le roi lui remette sa croix en personne : c'est le cas de Louis Antoine de Bougainville dépêché par le général de Montcalm auprès de Louis XV pour demander du renfort en Nouvelle-France, qu'il n'obtiendra pas.

3. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, cote P1000, S3, D1299.

4. BAnQ, Fonds famille Chaussegros de Léry, P386-D318.

5. Bibliothèque et Archives Canada, MIKAN 2458976.

6. BAC, MS S0856.

7. BAC, MIKAN 3072510.

Quant aux commandeurs ou grand'croix, on peut trouver la mention « en expectative » quand le promu est nommé dans le grade et n'a pu être admis, parfois par manque de disponibilité. Il faut alors attendre le décès d'un porteur du même grade qui libère ainsi la place.

Troisième étape : la remise de la provision ou brevet

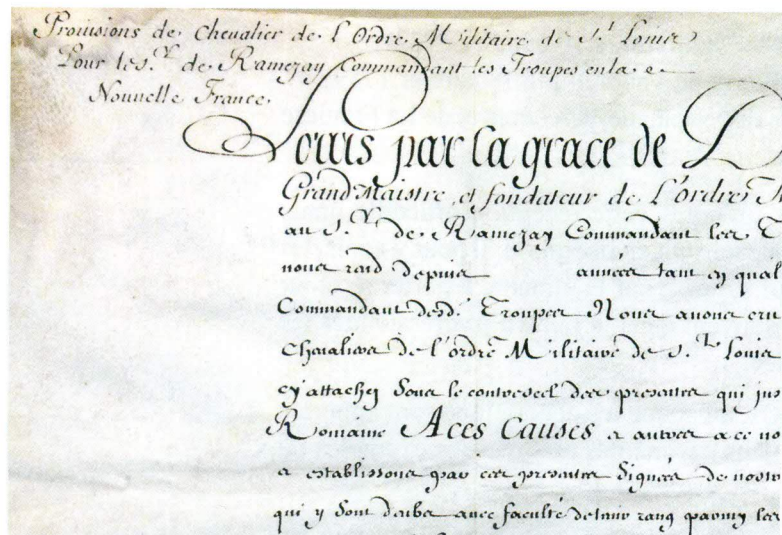
Ces documents sont la concrétisation définitive de l'admission du chevalier dans l'ordre. Ils peuvent être envoyés par la suite (comme indiqué dans la lettre de Duquesne mentionnée plus haut), ou remis directement dans le cas d'un officier des colonies de passage à Versailles et reçu par le roi lui-même.

Sur ce document sont en principe indiqués le grade et la fonction occupée par le chevalier, mais malheureusement pas systématiquement, rendant parfois difficile l'attribution à la bonne personne : les archives de différents établissements canadiens contiennent certains de ces précieux documents, comme les provisions du sieur d'Iberville (1699, musée Stewart),

de Claude Ramezay (1^{er} juin 1703, musée Stewart également), ou du baron Charles Le Moyne de Longueuil (19 avril 1734, université de Montréal, fonds de la collection Baby).

Ce circuit administratif est assez simple : il est le même pour tout chevalier en campagne ou ne résidant pas à Versailles.

Quant à la croix, pouvait-elle être fabriquée sur place ? C'est peu probable, car même si on connaît une dizaine d'orfèvres établis en Nouvelle-France au début du XVIII^e siècle, ils fabriquaient principalement des objets de culte en argent, ainsi que des pièces nécessaires à la vie dans les maisons de personnes de qualité, mais rien de comparable à la précision et au fini d'une croix en or émaillée.



Provision de chevalier pour M de Ramezay, commandant les troupes de la Nouvelle-France, 1703, détail. Musée Stewart, Île Sainte-Hélène, Montréal.

Dernière étape : la mort du chevalier

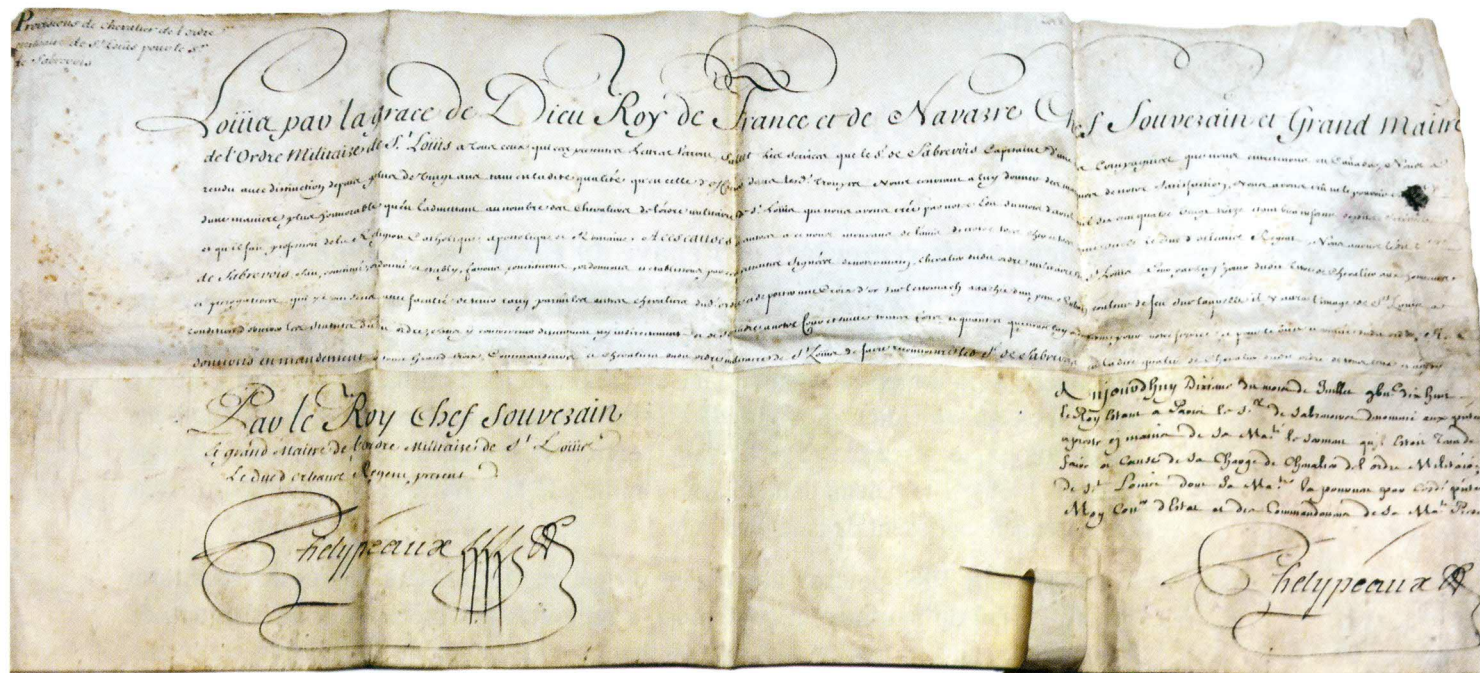
Les statuts de l'ordre font état de l'obligation de retour de la croix après le décès du chevalier, et la Nouvelle-France ne fait pas exception. Nous avons constaté dans les archives nombre de cas où elles ont bien été renvoyées au ministre.

C'est par exemple la lettre de Jacques de La Jonquière au ministre le 8 octobre 1750 qui annonce le renvoi des croix des chevaliers de Beaumont, Nicolas Antoine Coulon de Villiers, Pierre Gaultier de La Vérendrye et Charles Le Gardeur de Croisille, décédés, et déplore de ne pouvoir inclure celle du chevalier de Senneville « qui s'est noyé avec la sienne⁸ ».

De même la lettre de l'ex-gouverneur de Brouillan au ministre en date du 2 janvier 1739 lui annonce le renvoi de la croix de chevalier qui lui avait été remise par monsieur d'Espiet⁹ avant son décès, tout en s'excusant du retard mis à cette opération, en raison d'un retour en France pour raisons personnelles.

8. Bibliothèque et Archives Canada, MIKAN 3071972.

9. Bibliothèque et Archives Canada, MIKAN 2457678.



Si la croix devait bien être retournée, et le gouverneur rappelé à l'ordre quand il ne l'organisait pas assez rapidement, il est intéressant de noter que dans certains cas, les décorations étaient gardées par le gouverneur à la mort du chevalier probablement pour être redistribuées à de nouveaux récipiendaires.



Provision avec sceau du chevalier de Sabrevois. Musée Stewart, Île Sainte-Hélène, Montréal.

Les croix «canadiennes» connues

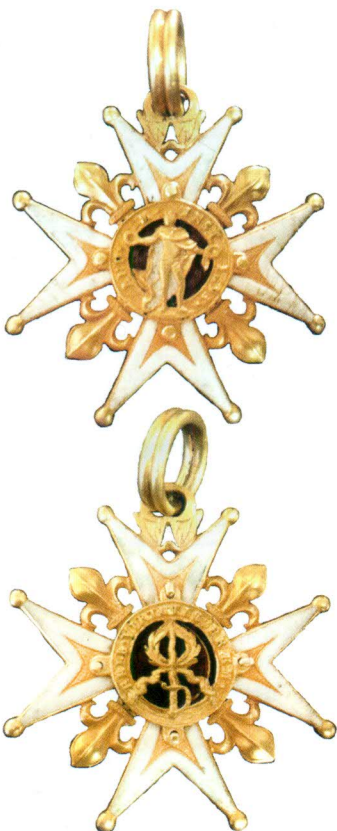
Dans son livre, Aegidius Fauteux conclut que toutes les croix ayant dû être retournées au ministre en France, il lui paraît normal de n'en retrouver aucune d'origine au Canada. Cette supposition est probable, mais pas certaine.

Nous avons repris ses travaux, recensé quatre-vingt-trois chevaliers des troupes de Marine décédés sur le sol canadien, dont quatorze, sous le régime britannique. Les croix de ces derniers n'ont sûrement pas été retournées au ministre; on peut supposer qu'elles sont demeurées dans les familles après leur décès. Nous n'en avons malheureusement pas retrouvé.

Quant aux autres, une analyse des archives du Canada a fait ressortir dix croix identifiées et renvoyées à Versailles, dans des délais qui varient de quelques mois à deux ans... Cela ne signifie pas que les autres n'aient pas été également renvoyées, mais une incertitude demeure sur près de soixante d'entre elles.

Si nous n'avons pas identifié de croix dont on peut être sûr qu'elles ont été remises sur place à des chevaliers canadiens, il en existe par contre plusieurs qui proviennent d'épaves connues coulées au large de la Nouvelle-Écosse.

L'arrivée sur les côtes canadiennes, en particulier l'accès au golfe du Saint-Laurent, était un exercice très périlleux. De nombreux bateaux de la Nouvelle-France ont ainsi fait naufrage (le musée maritime d'Halifax a recensé plus de dix mille épaves coulées au large de la Nouvelle-Écosse), et plusieurs d'entre eux transportaient des chevaliers de Saint-Louis. Des recherches sous-marines effectuées durant les cinquante dernières années sur ces épaves ont permis de retrouver de nombreux objets et en particulier quatre croix de Saint-Louis.



Avers et revers de la première croix en provenance du *Chameau*; l'émail rouge est un peu décentré au revers - Collection particulière.
Photo C. le Bret.



Avers de la deuxième croix retrouvée dans le *Chameau*.
Musée maritime Halifax.

Les deux croix remontées de l'épave du *Chameau* en 1968 et 2002

En juillet 1725, Louis XV décide d'envoyer du renfort à la colonie française de Québec et fait affréter la flûte *Le Chameau*, transportant à son bord deux cent seize passagers. Si la traversée se passe sans encombre, il n'en est pas de même à l'arrivée le 25 août : au large du Cap-Breton, le navire rencontre une forte tempête, phénomène météorologique assez classique devant l'entrée de la baie du Saint-Laurent. Drossé vers les rochers, le bateau coule à douze milles de la forteresse de Louisbourg. Tous les passagers périssent dans le naufrage.

Il faut attendre 1965 pour qu'une équipe dirigée par le chasseur de trésor Alex Storm repère le lieu du naufrage et commence à remonter des pièces d'or et d'argent, de l'argenterie et divers autres objets. Le 28 mai 1968, une croix de Saint-Louis est découverte par dix-huit mètres de fond, et remontée dans un état jugé excellent. Elle est mise en vente aux enchères à New York le 11 décembre 1971 lors d'une vente regroupant divers objets issus de fouilles sous-marines et organisée par la société Parke-Bernet.

Le catalogue qui présente la vente rappelle les circonstances de ce naufrage, et essaye de donner une explication sur son origine. La croix est alors vendue, réalise la plus haute enchère des souvenirs provenant de ce bateau, et disparaît pendant trente-cinq ans dans une collection privée britannique. À la suite du décès de ce premier acheteur, la collection est dispersée et la croix rachetée (près de 25 000 dollars) en 2005 par un numismate canadien éclairé, qui accepte de la montrer en de rares occasions. Elle est dans un état remarquable, considérant le temps qu'elle a séjourné dans l'eau. Seul l'émail blanc des branches a perdu son éclat, et quelques petites piqures sont visibles en particulier au niveau de la bélière.

Elle est incontestablement du premier modèle, dit « de la création ». Ses centres, plats, présentent la particularité d'être retenus par quatre rivets. Cette disposition est unique et n'a été trouvée sur aucun autre exemplaire. À l'analyse, ce montage est très certainement d'origine. Cette croix présente une autre curiosité : les centres sont plats et semblent être en deux parties du moins au revers, l'émail rouge du fond n'étant pas solidaire de l'épée.

Une deuxième croix a été retrouvée sur le même site de cette épave lors d'une campagne autorisée par Parc Canada en 2004 ; elle a été remise au musée d'Halifax, suivant en cela les nouvelles directives relatives aux trésors en provenance de fouilles maritimes. Elle est aussi du modèle dit « de la création », mais diffère assez sensiblement de la précédente. Les centres, plats également, ne sont attachés que par deux rivets disposés à l'horizontale ; ils sont fabriqués d'une seule pièce avec probablement des émaux champlevés, aujourd'hui presque totalement disparus. L'anneau de suspension est simple et bien perpendiculaire au plan général du bijou. Les boules aux extrémités des branches sont soulignées par de petits renflements en or.

À qui appartenaient ces croix ? Lors de la vente de 1971, le catalogue mentionnait le nom du chevalier François d'Esgly, comme en étant le propriétaire supposé. L'hypothèse ne résiste pas à l'analyse, car ce personnage ne faisait pas partie des

passagers ! Seuls deux chevaliers de Saint-Louis étaient à bord et ont péri noyés : Jacques L'Hermitte (chevalier le 25 juin 1718) et Louis de La Porte de Chauvigny (chevalier le 10 juin 1708). Peut-être ces croix appartenaient-elles à l'un des deux, car la date de leurs nominations peut correspondre à ces modèles du premier type.

Mais on sait également que des documents et brevets faisaient partie des bagages du *Chameau* et n'ont pas été retrouvés : « *Monsieur, je vous apprends par la lettre commune (...) pour envoyer de bonne heure à Québec les brevets nécessaires pour remplacer ceux qui ont été perdus sur la flutte Le Chameau*¹⁰... ».

Puisque ce bateau venait de France, pouvait-il apporter des croix pour de futurs chevaliers en même temps que des brevets ? Ce n'est pas exclu, et on peut tout à fait penser qu'en 1725 les modèles de Louis XIV avec rivets extérieurs pouvaient encore être distribués.

Les deux croix remontées de *L'Auguste*, coulé en 1761

Deux croix ont été remontées d'une autre épave, celle de *L'Auguste* coulé en 1761.

Il transportait notamment Luc II de Lacorne¹¹, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 1^{er} janvier 1759 et son frère, Louis-François (ou Louis-Luc) dit le chevalier, né le 6 juin 1703, fait chevalier de l'ordre le 1^{er} mai 1749. Si le premier a survécu, le second a disparu lors de ce naufrage.

Luc II est le fils de Luc I de Lacorne, arrivé au Canada en 1685 comme sous-lieutenant (chevalier de Saint-Louis le 28 juin 1713) et de Marie Pécaudy. Cet homme a suivi la carrière des armes, à l'instar de son père et de ses frères aînés. Son choix l'a conduit à participer à de nombreuses opérations contre les Anglais et leurs alliés iroquois. Comme un certain nombre d'officiers canadiens, il développe une bonne connaissance des Amérindiens et de leurs langues, ce qui va l'aider dans la mésaventure qu'il relate dans un journal publié à Montréal en 1778.

Comme il le raconte dans son journal, il souhaite regagner la France après l'annexion britannique, au moins le temps d'installer ses fils. Il embarque à Montréal sur une goélette le 27 septembre 1761 et arrive à Québec le 29 pour changer de bateau. Celui qu'on leur réserve est *L'Auguste*, un vieux navire marchand français que Luc de Lacorne réussit quand même à faire aménager à ses frais pour un voyage plus agréable. Ils doivent traverser en compagnie de deux autres bateaux. Lacorne et son frère réalisent néanmoins que le pilote n'a aucune expérience et ils s'en inquiètent auprès du général britannique James Murray, nouveau gouverneur de Québec.

Naviguer sur le Saint-Laurent en cette saison est périlleux, surtout quand le « capitaine n'étant point pilote ». *L'Auguste* tente la sortie le 12 octobre, mais est contraint de se mettre à l'abri entre le 17 et le 27 octobre à L'Isle-aux-Coudres. Puis le 28 octobre, « le vent était favorable. Nous continuâmes notre route en compagnie des deux autres paquebots, lesquels nous perdîmes de vue ». Pour ajouter aux difficultés météorologiques, le cuisinier met le feu à sa cambuse !

Malgré tous les efforts du capitaine et de son second, le navire est dans une situation désespérée, et finit par s'échouer à près de cinquante mètres du rivage.

10. Lettre du Conseil de Marine à M. de Vaudreuil, BAC, MIKAN 2778362, Série B, R11577-3-0-F.

11. SAINT-PIERRE (Marjolaine), *Lacorne Saint-Luc, L'odyssée d'un noble*, Québec, Éditions du Septentrion, 2013.



Une des croix de *L'Auguste* : elle n'a plus ni bélière ni anneau, mais les emplacements pour deux rivets à l'horizontale sont bien visibles.
Photo C. le Bret.



La deuxième croix de *L'Auguste* : un premier modèle avec anneau perpendiculaire, lisse, et emplacement pour les deux rivets à l'horizontale. Coll. part.

Nombre de passagers se jettent à l'eau et se noient dans les vagues. Sur les deux seules chaloupes du bord, la plus grande est emportée par la mer. C'est de la seconde que Lacorne va se servir, en tentant sans succès d'emmener avec lui ses deux fils.

Il est certes vivant, mais a tout perdu. Des cent trente passagers environ (le chiffre exact n'est pas connu, et les estimations diffèrent suivant les sources), il n'en reste que deux, Lacorne et le capitaine. Il atteint l'ancienne capitale le 23 février après plus de trois mois de marche. Il retrouve sa femme et ses filles et décide de rester au Canada. Retiré de l'armée par obligation, il est un actif homme politique et de commerce ; il décède le 1^{er} octobre 1784 et laisse à ses héritiers une confortable fortune.

En 1977, une équipe de plongeurs menée par Edward Barrington, un professionnel de la récupération d'épaves de la région de Sydney en Nouvelle-Écosse, repère les restes d'un navire (boulets, ancre...) et identifie rapidement qu'il s'agit de *L'Auguste*. Après plusieurs tentatives dans cette baie autrefois hérissée de rochers pointus et depuis très ensablée, les premières trouvailles sont remontées à la surface. Le travail est très délicat, car la structure en bois n'a pas résisté aux vagues et au courant, et seuls les objets métalliques sont repérables. Les débris sont éclatés sur plusieurs dizaines de mètres, et des « aspirateurs » à sable sont nécessaires pour dégager les mètres cubes accumulés.

Parmi la quantité d'objets récoltés au fur et à mesure des recherches, les plongeurs trouvent une croix en or et émail, vite identifiée comme celle de l'ordre de Saint-Louis. La bélière et son anneau ont été arrachés, il n'y a plus de médaillon central, dont on voit néanmoins la forme circulaire. Les émaux des branches ont aussi souffert de ce séjour dans l'eau : ils ont jauni et sont constellés de petits trous. Mais on distingue clairement la trace des deux rivets qui maintenaient les centres ; c'est donc un premier modèle d'après les standards communément admis.

Une deuxième croix a été retrouvée lors d'une autre campagne de fouille sous-marine plus tardive. Elle a encore sa bélière, simple, mais bien ciselée, et un anneau de suspension lisse et perpendiculaire à la croix. Les branches ont perdu beaucoup de leur émail et certaines boules sont tordues ou cassées. Les centres ont disparu, mais on voit là aussi les trous des rivets.

Les deux croix remontées de *L'Auguste* sont donc a priori des premiers modèles. À qui pouvaient-elles appartenir ?

Contrairement au *Chameau*, *L'Auguste* est un navire qui quitte le Canada vers la France après la Conquête. Les frères Lacorne Saint-Luc rentrent, pour l'un définitivement (le chevalier), pour l'autre dans le but d'installer ses fils avant de retourner chercher le reste de sa famille. On peut imaginer que ces voyageurs partent avec ce qui leur tient vraiment à cœur dans ce début de période anglaise : leur croix de chevalier, symbole d'appartenance à cette « aristocratie militaire française », et qu'ils doivent porter en toute circonstance. Ce pourrait donc être les leurs.

Pouvait-il y avoir d'autres croix à bord ? Peu probable, car on imagine mal un membre de l'administration française au Canada prenant le soin de renvoyer au ministre les

croix de chevaliers décédés, quand on sait que le marquis de Vaudreuil, gouverneur général et chef militaire, quitte Québec avec sa suite en octobre 1760. Il y a donc de fortes chances que ces croix aient appartenu aux deux frères Lacorne Saint-Luc. Et pourtant Louis François de Lacorne, a été reçu dans l'ordre de Saint-Louis le 1^{er} mai 1749 (lettre d'instruction à M. de La Jonquière), et Luc de Lacorne, a été fait chevalier le 1^{er} janvier 1759 (lettre d'instruction à M. de Vaudreuil). Dans les deux cas, ces dates sont bien postérieures à la fondation de l'ordre et il demeure intéressant de les voir porter des croix dites «de la création».

Dans l'inventaire des biens au décès de Luc de Lacorne mis en forme dans l'ouvrage de Marjolaine Saint-Pierre¹², il est juste indiqué «deux morceaux de ruban de croix de Saint-Louis à 9 chelins le morceau», mais aucune référence à une croix ; perdue dans le naufrage ? Il est en tout cas compréhensible qu'il n'ait pas porté cet insigne sous le régime britannique... En l'absence de preuves, nous ne pouvons qu'avancer une hypothèse : les croix portées par les Lacorne Saint-Luc pourraient provenir d'autres chevaliers décédés (leur père par exemple, chevalier en 1713 et mort en 1732) et auraient été réutilisées ou bien proviendraient de «stocks» d'insignes présents sur place. Cette hypothèse est très plausible, car on retrouve dans les archives de la Nouvelle-France des mentions du gouverneur admettant garder des croix par-devers lui pour les remettre à d'autres chevaliers promus.

Un cas particulier : Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, un chevalier de Nouvelle-France déchu de l'ordre

Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1721-1797) occupe une place particulière dans l'histoire de l'ordre de Saint-Louis en Canada.

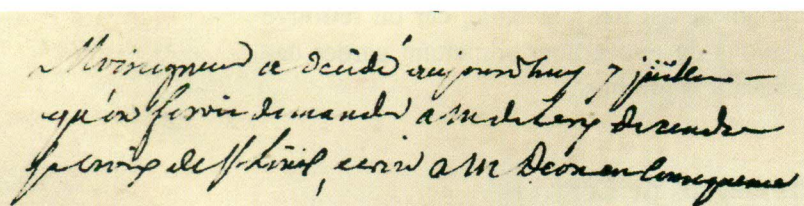
Ingénieur militaire né à Québec, il se distingue durant la guerre de Sept Ans et est nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1759. Après la défaite, soucieux de placer ses fils dans son pays d'origine, il multiplie les démarches en France et en Grande-Bretagne, avec plus ou moins d'efficacité. Fauteux mentionne dans son ouvrage que le chevalier d'Éon, ministre plénipotentiaire à Londres, recommande de surveiller l'officier de Léry lors de son voyage en Angleterre, car il pourrait entrer au service d'un prince étranger ; le président du conseil de la Marine lui répond : «S'il partait plus tôt pour le Canada, vous lui demanderiez sa croix de Saint-Louis, dont il ne conviendrait pas de rester décoré.»

Dans son dossier des Archives d'outre-mer figurent deux lettres adressées au duc de Choiseul en juillet 1763, dont nous reprenons des extraits, car elles résument bien sa situation et l'opinion du duc de Choiseul¹³. La première est une demande de poste : «Monseigneur, Léry, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans les troupes du Canada, a l'honneur de vous représenter qu'il sert en qualité d'officier depuis 1742 (...) il a été blessé et fait prisonnier à la bataille du marquis de Montcalm le 13 septembre 1759 (...) en 1762, il a laissé en Canada le peu de biens qu'il possède pour conduire sa famille en France ne pouvant se résoudre à la laisser dans un pays qui n'était plus sous la domination du Roy...le suppliant est en état de continuer ses services dans quelques places que votre Grandeur voudra lui accorder.»

12. SAINT-PIERRE (Marjolaine), *op cit.*

13. Archives Nationales d'Outre-Mer, dossier Chaussegros de Léry.

La deuxième est l'explication de ses fréquentations anglaises : « M. le Chevalier de Léry est arrivé en France avec la garnison du Canada, il y a amené sa femme et ses enfants après avoir vendu les biens de terre qu'il avait dans cette colonie (...) arrivé à Paris il n'a reçu que 600 livres par an comme les autres capitaines (...) il est venu plusieurs fois solliciter un grade de colonel ou ses avances sur ce qui lui était dû (...) la première démarche qu'il a faite vis-à-vis de M. le Duc de Bedford à Paris a été de le solliciter pour lui présenter le paiement des loyers des maisons qu'il a laissé en Canada (...) il a donné des éclaircissements à M. le Duc de Bedford sur le Canada, il semble y être autorisé par le traité qui a cédé cette colonie à l'Angleterre (...) si on parvenait à s'assurer de sa personne après tout l'accueil qui lui a été fait à Londres, la cour d'Angleterre le réclamait avec la plus grande vivacité sur les instances de sa femme et de ses enfants (...) enfin le mal qu'il a pu faire est fait, ses intelligences n'ont pu concerner que le Canada que la France n'a plus, et il semblerait préférable de conserver le Chevalier de Léry ainsi que ses parents dans le reste d'attachement qu'ils peuvent avoir pour la France plutôt que de les irriter par un coup d'autorité. »



*Monseigneur a décidé aujourd'hui 7 juillet -
qu'on ferait demande à M. de Léry de rendre
sa croix de St-Louis, ainsi qu'à M. de Bonan le 15 septembre*

Annotation du ministre
Choiseul pour radier
M. de Léry de l'ordre
de Saint-Louis.
Archives nationales
d'outre-mer, Aix-en-
Provence.

Mais le duc de Choiseul n'est pas touché par la demande, car il est indiqué en bas de la lettre ci-contre : « Monseigneur a décidé aujourd'hui 7 juillet qu'on ferait demande à M. de Léry de rendre sa croix de Saint-Louis, à voir avec M. d'Éon en conséquence. »

L'ordre est bien clair... Il ne s'agit plus d'une menace, mais d'une décision. On ne sait pas comment le chevalier de Léry a réagi, ni même s'il a été réellement avisé de ce qui lui arrivait, car dans les courriers qui suivent cette date, il fait toujours mention de son titre de chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Conclusion

La croix de l'ordre de Saint-Louis était pour un chevalier canadien (et d'outre-mer), peu soutenu par la cour de Versailles, la consécration de ses exploits et la reconnaissance de son engagement loin de sa terre d'origine, un témoignage de reconnaissance important après avoir enduré ces années de souffrance et de danger.

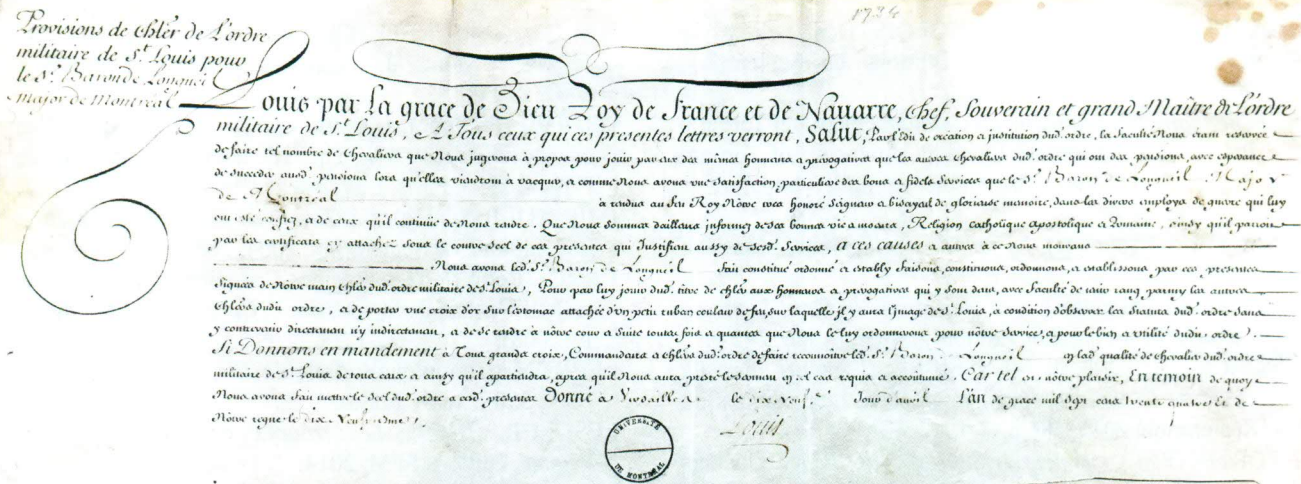
Les croix de l'ordre qui sont présentées dans les différents musées canadiens à titre d'illustration sont parfois des modèles de la fin du XVIII^e, mais plus souvent de la Restauration, d'ailleurs achetées en France dans des maisons de vente connues.

Peu de familles présentes outre-Atlantique descendent de ces chevaliers, ce qui explique l'absence de souvenirs historiques encore en leur possession. Leur retour en France dès 1760 a fait partir dans leurs bagages les quelques croix qui pouvaient encore exister.

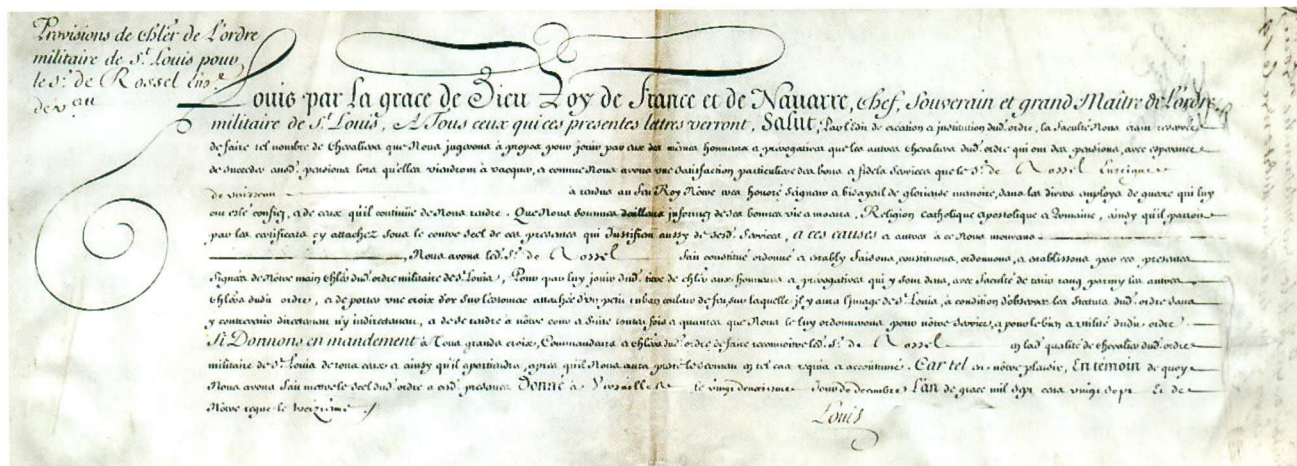
Malgré les incertitudes qui pèsent sur les récipiendaires des quatre exemplaires de fouille, leur origine est indiscutable.

Mais la chasse n'étant jamais finie, peut-être que d'autres recherches, cette fois-ci encadrées par Parc Canada, mettront à jour d'autres décorations intéressantes... ■

**Autres documents conservés aux archives des musées de Montréal
ou dans le fonds Baby de l'Université de Montréal**



Provision de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis pour le sieur Baron de Longueuil, major de Montréal, signée le 19 avril 1734. Croix retournée le 30 oct. 1755. Archives de l'Université de Montréal, fonds Baby.



Provision de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis du sieur de Rossel, enseigne de vaisseau, 1722.

Bibliographie

BÉCHARD (Henri sj), *Les audacieuses entreprises de Le Royer de la Dauversière*, Montréal, Éditions du Méridien, 1992, 402 p. (Traduit de l'américain par Bertille Beaulieu).

CHAPAI (Thomas), *Le marquis de Montcalm (1712-1759)*, Québec, Éditions Garneau, 1911, 695 p.

CASALI (Dimitri) et CADET (Nicolas), *L'empire colonial français*, Paris, Éditions Gründ, 2015, 192 p.

COLLIGNON (Jean-Pierre), *Ordres de chevalerie, décorations et médailles de France, des origines au Second Empire*, Nantes, Éditions du Canonier, 2004, 464 p.

DECHÈNE (Louise), *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2008, 666 p.

- DEL PERUJA (Marie-Magdeleine), *Louis Joseph de Saint-Véran, Marquis de Montcalm*, Versailles, Éditions de Paris, 2004, 208 p.
- DESCHÊNES (Gaston) et VAUGEOIS (Denis) dir., *Vivre la conquête*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2014, 320 p.
- Dictionnaire biographique du Canada*, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1966 - Aussi disponible en ligne: <http://www.biographi.ca/fr/>.
- FAUTEUX (Aegidius), *La famille d'Ailleboust*, Montréal, G. Ducharme, 1917, 196 p.
- FAUTEUX (Aegidius), *Les chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1940, 242 p.
- FONCK (Bernard) et VEYSSIÈRE (Laurent) dir., *La chute de la Nouvelle-France*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2015, 586 p.
- FORTIN (Réal), *Clément de Sabrevois de Bleury*, Québec, Les cahiers du Septentrion, 2012, 244 p.
- FOURNIER (Marcel) dir., *Le Projet Montcalm, Combattre pour la France en Amérique*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, Montréal, 2009, 634 p.
- FRÉGAULT (Guy), *Le grand marquis*, 2^e édition, Montréal, Fides, 1952, 481 p. (Collection Fleur de Lys).
- FRÉGAULT (Guy), *Iberville le conquérant*, Montréal, Société des éditions Pascal, 1944, 415 p.
- FRÉGAULT (Guy), *La guerre de la Conquête*, Montréal, Fides, 1955, 514 p.; Nouvelle édition: Montréal, Fides, 2004, 514 p.
- GAGNÉ (Joseph), *Inconquis: Deux retraites françaises vers la Louisiane après 1760*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2016, 276 p.
- GAGNON (Louis), *Louis XIV et le Canada*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2011, 202 p.
- GUILLET (Bertrand) et POTHIER (Louis) dir., *France Nouvelle-France, catalogue de l'exposition itinérante Naissance d'un peuple français en Amérique*, Paris: Somogy; Montréal: Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal; Nantes: Château des ducs de Bretagne, 2005. 127 p.
- GUIMARAES (Christophe), *L'Ordre royal et militaire de Saint-Louis 1693-1830 - Abrégé historique suivi de ses lettres, sceaux, croix, médailles commémoratives et jetons*, Édition revue, corrigée et considérablement augmentée, Montluçon, Chez l'auteur, 2014. Préface du général d'armée Jean-Louis Goergelin, grand chancelier de la Légion d'honneur.
- HACKETT FISCHER (David), *Le rêve de Champlain*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2012, 1008 p. (Traduit par: Daniel Poliquin).
- HAVARD (Gilles) et VIDAL (Cécile), *Histoire de l'Amérique française*, édition revue 2014, Paris, Flammarion, 2014, 863 p.
- HARDY (Jean-Pierre), *Chercher fortune en Nouvelle-France*, Montréal, Éditions Libre Expression, 2007, 210 p.
- HRODEJ (Philippe), *L'amiral Du Casse, l'élévation d'un gascon sous Louis XIV*, Thèse de doctorat, Université de Paris 4, 1994. Paris, Librairie de l'Inde, 1999. 725 p.
- IMBEAULT (Sophie), *Les Tarieu de Lanaudière*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2004, 268 p.
- LARIN (Robert), «L'exode des Canadiens à la Conquête, le Petit-Canada de la Touraine», *Cahiers généalogiques*, 1, (2008).
- LEBRUN (Dominique), *Bougainville*, Paris, Gallimard, 2014, 320 p. (coll. Folio).
- LESUEUR (Boris), *Les troupes coloniales d'Ancien Régime*, éditions SPM, 2014.
- LITALIEN (Raymonde) et VAUGEOIS (Denis), dir., *Champlain la naissance de l'Amérique française*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2004, 400 p. (Coll. Nouveau Monde).
- CONTENSON (Baron Ludovic de Contenson), *La Société des Cincinnati de France et la guerre des Amériques*, Paris, Éditions Auguste Picard, 1934.
- MAZAS (Alexandre), terminé par THÉODORE (Anne), *Histoire de l'ordre de Saint-Louis jusqu'en 1830*, 3 tomes, Paris, Didot Dentu, 1860-1861.
- Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, *Louis-Hector de Callière, homme de guerre, homme de paix*, Montréal, le Musée, 2001, 63 p.
- MYERS jr (Mino), *The Insignia of The Society of the Cincinnati*, Washington DC, The Society of the Cincinnati, 1998.
- ROUCOU (Pierre), *Les Barrin de la Galissonnière*, Association culturelle Pierre Abélard, avril 2006.
- SAINT-PIERRE (Marjolaine), *Lacorne Saint-Luc, l'odyssée d'un noble 1711-1784*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2013, 408 p.
- TAILLEMITTE (Étienne), *Bougainville*, Paris, Éditions Perrin, 2011, 478 p.
- VERGÉ-FRANCESCHI (Michel), *Les officiers généraux de la Marine Royale*, Thèse de doctorat, Université de Paris X - Nanterre, 1987. Paris, Librairie de l'Inde, 1990. 7 vols, 3 547 p.
- VISMES (André de), *Québec 1759 et Terre-Neuve 1762*, Les éditions André de Vismes, 2005 et 2009.